

# Importation des barèmes de l'impôt à la source●

## 1. Introduction

Les barèmes de l'impôt à la source 2024 sont disponibles sur le site Internet d'Abacus. Les tables T10 et T11 ne sont désormais disponibles que dans leur intégralité pour tous les cantons. Le téléchargement depuis le site Internet de l'AFC permet, si nécessaire, de choisir seulement quelques cantons.

Les retenues minimales des différents cantons sont disponibles dans la table 11 "Déduction minimale de l'impôt à la source". Les barèmes seront automatiquement créés à partir des fichiers AFC.



Certains cantons sont toujours en train d'adapter et de corriger les barèmes IS. Ces ajustements peuvent se poursuivre une grande partie de l'année.

Abacus Research SA décline toute responsabilité quant à l'intégralité et la qualité des barèmes IS mis à disposition sur le site de l'AFC et par conséquent sur notre site web.

Nous faisons tout notre possible pour publier des barèmes IS actualisés, informer nos partenaires sur les éventuels changements et indiquer à l'AFC les éventuelles erreurs régulièrement détectées dans les tables cantonales.

## 1.1 2024

L'interface AFC et le contenu des données ont été adaptés à partir de l'année 2021 et tiennent compte du nouveau calcul de l'impôt à la source. Les nouveaux codes suivants sont inclus :

Code	Remarque
G0N G0Y	Barèmes pour les revenus acquis en compensation qui ne sont pas versés par l'intermédiaire de l'employeur à l'employé soumis à l'impôt à la source. Par exemple, paiement par le service de l'emploi.
Q0N Q0Y	N'a pas d'importance pour la Comptabilité des salaires Abacus. N'est pas non plus pris en compte dans ELM 5.0.
MED	Salaire médian, état 2024 CHF 5'725.00
NON NOY	Non soumis. Aucune déduction IS. N'est pas nécessaire pour la Comptabilité des salaires Abacus.
SFN	Barème pour convention spéciale avec la France. Aucune déduction IS. Indique si un canton a conclu un accord spécial avec la France. N'est pas nécessaire pour la Comptabilité des salaires Abacus.

À partir du 1er janvier 2024, les nouveaux codes tarifaires R, S, T, U et V seront appliqués dans les cantons des Grisons, du Tessin et du Valais.

Code	Remarque
R	Barème pour les frontaliers italiens imposés selon l'art. 3, par. 1, de l'accord entre la Suisse et l'Italie sur l'imposition des frontaliers qui remplissent les conditions du barème A
S	Barème pour les frontaliers italiens imposés selon l'art. 3, par. 1, de l'accord entre la Suisse et l'Italie sur l'imposition des frontaliers qui remplissent les conditions du barème B
T	Barème pour les frontaliers italiens imposés selon l'art. 3, par. 1, de l'accord entre la Suisse et l'Italie sur l'imposition des frontaliers qui remplissent les conditions du barème C
U	Barème pour les frontaliers italiens imposés selon l'art. 3, par. 1, de l'accord entre la Suisse et l'Italie sur l'imposition des frontaliers qui remplissent les conditions du barème H
V	Non pertinent.

## 1.2 Autres cas spéciaux

Les cantons suivants livrent uniquement des barèmes de l'impôt à la source **sans** impôt ecclésiastique :

- Genève
- Neuchâtel
- Vaud
- Valais
- Tessin

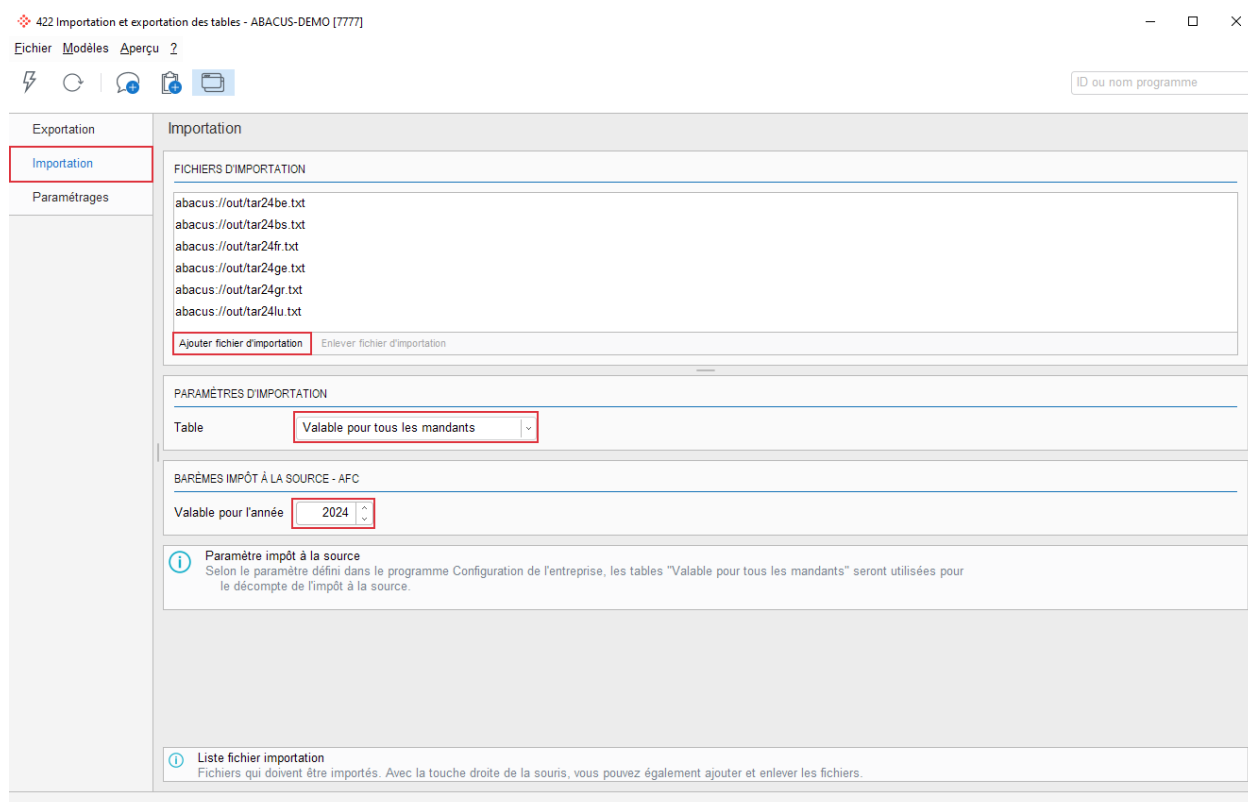
Le canton suivant livre uniquement des barèmes de l'impôt à la source **avec** impôt ecclésiastique :

- Jura

## 2. Importation des barèmes de l'impôt à la source AFC

### Étape Description

1. Téléchargez les barèmes de l'impôt à la source depuis le site Internet de l'AFC. Vous les trouverez sous : <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/direkte-bundessteuer/dbst-quellensteuer/qst-tarife-loehne.html>
2. Décompressez les fichiers.
3. Si les barèmes IS de l'année concernée ont déjà été importés ou transférés par erreur dans la nouvelle année lors de la clôture annuelle, ils devront être supprimés dans le programme 421 "Saisie des tables" à l'aide du filtre et de la fonction "Supprimer tous les enregistrements".  
Nous recommandons de supprimer les tables. Sinon, les codes des barèmes qui ne sont plus valables peuvent rester.
4. Les barèmes IS décompressés sont importés avec le programme 422.

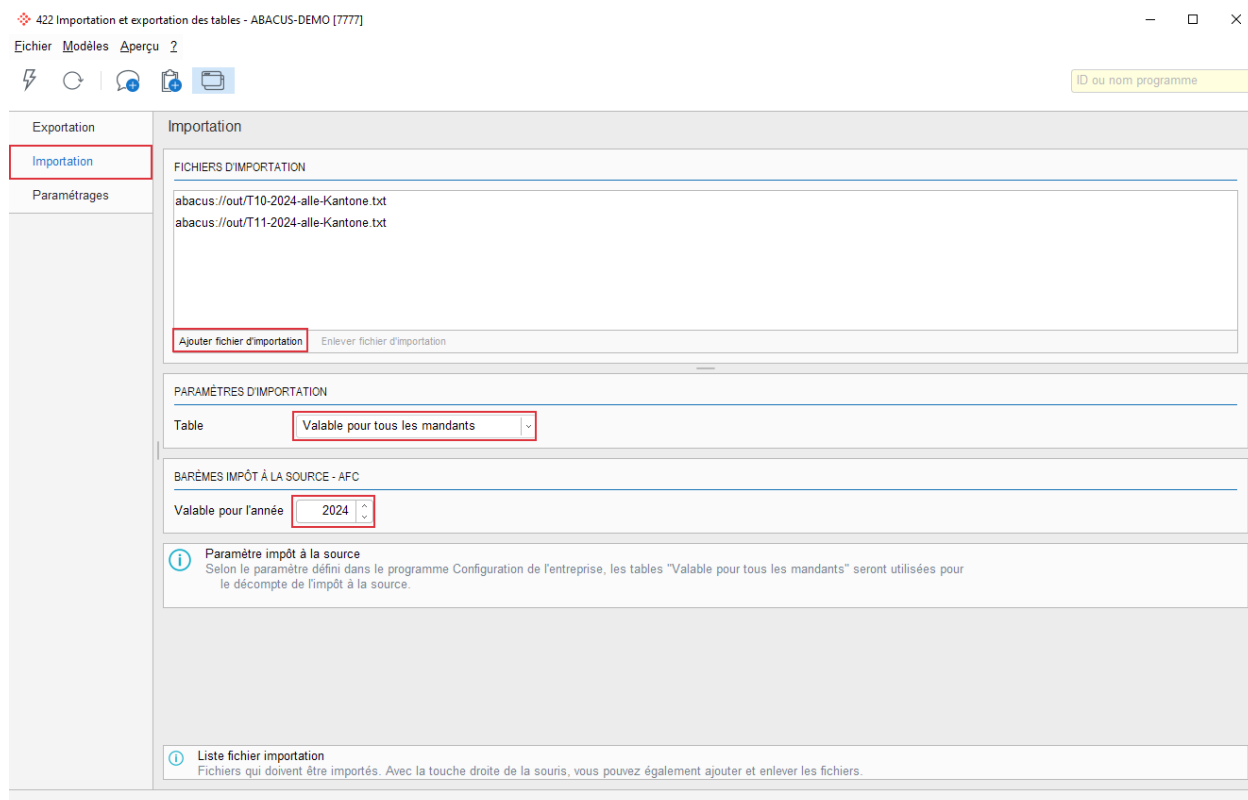


a)	Choisissez la rubrique "Importation".
b)	Choisissez "Valable pour tous les mandants".
c)	Contrôlez l'année d'importation. Vous devez choisir l'année "2024" pour les barèmes IS 2024. S'il n'y a pas eu de modifications, les cantons fournissent à nouveau les anciens barèmes IS. Une nouvelle date sera alors attribuée à ces anciennes données.
d)	Sélectionnez toutes les tables dont vous avez besoin dans "Ajouter fichier d'importation". tar24ai.txt tar24ju.txt etc.

### 3. Importation des barèmes de l'impôt à la source Abacus

#### Étape Description

1. Téléchargez les barèmes de l'impôt à la source depuis le site Internet d'Abacus. Vous les trouverez sous : <https://downloads.abacus.ch/fr/downloads/autres-documents-dapplications/comptabilite-des-salaires>
2. Décompressez les fichiers.
3. Si les barèmes IS de l'année concernée ont déjà été importés ou transférés par erreur dans la nouvelle année lors de la clôture annuelle, les tables 10 et 11 devront être supprimées dans le programme 421 "Saisie des tables" à l'aide du filtre et de la fonction "Supprimer tous les enregistrements".  
Nous recommandons de supprimer les tables. Sinon, les codes des barèmes qui ne sont plus valables peuvent rester.
4. Les barèmes IS décompressés sont importés avec le programme 422.



a)	Choisissez la rubrique "Importation".
b)	Choisissez "Valable pour tous les mandants".
c)	Sélectionnez les tables dans "Ajouter fichier d'importation". T10-2024-Alle-Kantone.txt T11-2024-Alle-Kantone.txt